

**PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITÉ DES HAUTEURS
COMTÉ MATAPÉDIA**

À une séance ordinaire du conseil municipal des Hauteurs tenue le 3 avril 2018 au lieu et à l'heure ordinaire des séances sont présents(es), M. Emmanuel Bélanger, M. Steeve Michaud, Mme Rachel Tardif, M. François St-Laurent, M. Jean-Rock Michaud et M. Donald Lavoie, tous membres du conseil municipal et formant quorum sous la présidence de Mme Gitane Michaud, Mairesse.

La directrice générale/secrétaire-trésorière, Mme Pascale Fortier est présente.

OUVERTURE

Après un moment de silence Mme Gitane Michaud, Mairesse, ouvre la séance.

LECTURE & ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution numéro : 18-04-03-73

Il est proposé par M. Donald Lavoie, appuyé par M. Jean-Rock Michaud et résolu que l'ordre du jour soit accepté en laissant le point varia ouvert.

Adopté à l'unanimité.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MARS 2018

Résolution numéro : 18-04-03-74

Il est proposé par M. François St-Laurent, appuyé par M. Jean-Rock Michaud et résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mars soit accepté tel que rédigé.

Adopté à l'unanimité.

COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Résolution numéro : 18-04-03-75

M. Emmanuel Bélanger, conseiller au siège no. 1 est nommé responsable du CCU. Il rencontrera M. Pierre-Alain Bujold, urbanisme pour monter un comité et faire des propositions d'urbanisation pour le développement de la municipalité aux membres du conseil.

Adopté à l'unanimité.

CORRESPONDANCES ET DEMANDE DE SALLE

Résolution numéro : 18-04-03-76

Lecture de la correspondance de mars 2018.

DEMANDE DE SALLE COMITÉ DES LOISIRS

Résolution numéro : 18-04-03-77

Il est proposé par Mme Rachel Tardif, appuyé par M. Donald Lavoie et résolu que la municipalité mettra la salle paroissiale à la disposition du comité des loisirs pour la fête de la St-Jean-Baptiste pendant le 23 et 24 juin prochain. Location de salle et conciergerie : gratuit.

Adopté à l'unanimité.

BALAYAGE DE RUES

Résolution numéro : 18-04-03-78

Il est proposé par Mme Rachel Tardif, appuyé par M. Donald Lavoie et résolu que la municipalité des Hauteurs demande aux Aménagements Lamontagne inc. de passer le balai aspirateur sur la rue principale en premier, suivi des autres petites rues et de terminer dans le stationnement de la salle paroissiale. Le coût est de 133\$ de l'heure et nous estimons que 4 heures seront suffisantes et autorise Mme Pascale Fortier à s'informer si besoin de la citerne.

Adopté à l'unanimité.

DON GALA DU MÉRITE SCOLAIRE **ÉCOLE DU MISTRAL**

Résolution numéro : 18-04-03-79

Il est proposé par M. Jean-Rock Michaud, appuyé par Mme Rachel Tardif et résolu que la municipalité des Hauteurs accorde un don au montant de 25.00 \$ pour le Gala du mérite scolaire à l'école du Mistral qui aura lieu le 5, 7 et 12 juin prochain.

Adopté à l'unanimité.

DEMANDE ADRESSÉE AU GOUVERNEMENT DU CANADA POUR **LE FINANCEMENT DE PROJET DE DÉVELOPPEMENT DE** **TÉLÉPHONIE CELLULAIRE DANS LES RÉGIONS MAL** **DESSERVIES**

Résolution numéro : 18-04-03-80

ATTENDU que la région du Bas-Saint-Laurent compte de nombreuses zones qui ne sont pas, ou sont mal desservies, par le réseau de téléphonie cellulaire;

ATTENDU que la faible densité de la population des régions mal desservies affecte négativement la priorité des différents télécommunicateurs à étendre la couverture cellulaire qui est basée en grande partie sur la faisabilité et la rentabilité financière;

ATTENDU que les réseaux de télécommunications cellulaires sont essentiels pour la sécurité publique et le développement de nos milieux;

ATTENDU que le 21 décembre 2016, le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) a établi la « Politique réglementaire de télécom » (réf. : 2016-496) qui énonce l'objectif du service universel suivant : *les Canadiens, dans les régions urbaines, ainsi que dans les régions rurales et éloignées, ont accès à des services vocaux et à des services d'accès Internet à large bande, sur des réseaux fixes et sans-fils mobiles;*

ATTENDU que le CRTC est en processus d'élaboration d'un régime de financement de la large bande;

ATTENDU que par le régime de financement de la large bande du CRTC, les demandeurs pourront soumettre des propositions pour aménager ou améliorer l'infrastructure d'accès ou de transport des services d'accès Internet à large bande fixes et sans-fils mobiles;

ATTENDU que la « Politique réglementaire de télécom » et les critères du futur régime de financement de la large bande du CRTC ne sont pas clairs relativement au financement de la téléphonie cellulaire;

Il est proposé par M. François St-Laurent, appuyé par M. Donald Lavoie et résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal.

Que les membres du conseil municipal de la Municipalité des Hauteurs demande au gouvernement du Canada de mettre en place un régime de financement permettant de déposer des demandes d'aide financière pour des projets de développement de téléphonie cellulaire;

Adopté à l'unanimité.

DEMANDE ADRESSÉE AU GOUVERNEMENT DU
QUÉBEC POUR LE FINANCEMENT DE PROJET DE
DÉVELOPPEMENT DE TÉLÉPHONIE CELLULAIRE ET
D'INTERNET HAUTE VITESSE DANS LES
MUNICIPALITÉS MAL DESSERVIES

Résolution numéro : 18-04-03-81

ATTENDU que plusieurs municipalités du Bas-Saint-Laurent ne sont pas, ou sont mal desservies, par le réseau de téléphonie cellulaire;

ATTENDU que plusieurs municipalités du Bas-Saint-Laurent sont mal desservies par le réseau Internet;

ATTENDU que la faible densité de la population des municipalités mal desservies affecte négativement la priorité des différents télécommunicateurs à étendre la couverture cellulaire qui est basée en grande partie sur la faisabilité et la rentabilité financière;

ATTENDU que les réseaux de télécommunications cellulaire et d'Internet haute vitesse sont essentiels pour la sécurité publique et le développement de nos milieux;

ATTENDU que le gouvernement du Québec a lancé un programme de financement en décembre 2016 appelé *Québec Branché* qui ne finançait que des projets d'Internet haute vitesse;

ATTENDU que *Québec Branché* était un programme adapté aux télécommunicateurs;

Il est proposé par Mme Rachel Tardif, appuyé par M. Jean-Rock Michaud et résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal.

Que les membres du conseil municipal de la Municipalité des Hauteurs demande au gouvernement du Québec de mettre en place un programme de financement permettant de déposer des demandes d'aide financière pour des projets de développement de téléphonie cellulaire;

Que les membres du conseil municipal de la Municipalité des Hauteurs demande au gouvernement du Québec de mettre en place un programme de financement permettant aux MRC et aux municipalités de déposer des demandes financières même si elles ne sont pas déposées conjointement avec un télécommunicateur.

Adopté à l'unanimité.

**DEMANDE ADRESSÉE AUPRÈS D'HYDRO-QUÉBEC POUR
MODIFIER LA GRILLE TARIFAIRE DES LOYERS D'OCCUPATION
DES ÉQUIPEMENTS DE TÉLÉPHONIES CELLULAIRES POUR LES
PROJETS MUNICIPAUX**

Résolution numéro : 18-04-03-82

ATTENDU que l'occupation du territoire est une priorité du gouvernement québécois;

ATTENDU que la faible densité de la population des MRC et municipalités mal desservies affecte négativement la priorité des différents grands télécommunicateurs à étendre la couverture cellulaire qui est basée en grande partie sur la faisabilité et la rentabilité financière;

ATTENDU que les MRC et les municipalités devront être partenaires avec les grands télécommunicateurs pour la réalisation des prochains projets de téléphonie cellulaire;

ATTENDU qu'Hydro-Québec a un vaste réseau de télécommunications partout au Québec;

ATTENDU qu'Hydro-Québec fait une étude pour identifier s'il a des fibres optiques excédentaires qui permettraient à des fournisseurs internet d'utiliser une partie de son réseau pour offrir du service Internet haute vitesse aux régions peu ou mal desservies;

ATTENDU qu'Hydro-Québec a également une dizaine de tours de télécommunication sur le territoire du Bas-Saint-Laurent;

ATTENDU que certaines tours de télécommunication d'Hydro-Québec pourraient solutionner la problématique de couverture cellulaire déficiente dans certaines municipalités;

ATTENDU qu'Hydro-Québec se montre ouvert à partager ses tours pour permettre aux télécommunicateurs d'installer leurs équipements radio de téléphonie cellulaire, moyennant un loyer d'occupation;

ATTENDU que le loyer d'occupation d'Hydro-Québec a une incidence majeure sur la concrétisation ou non de projet de développement de téléphonie cellulaire dans les MRC et municipalités qui ne sont pas, ou sont mal desservies, par le réseau de téléphonie cellulaire;

Il est proposé par M. Steeve Michaud, appuyé par M. Emmanuel Bélanger et résolu à l'unanimité des membres du conseil.

Que les membres du Conseil municipal de la municipalité des Hauteurs demandent à la société Hydro-Québec d'appliquer un loyer correspondant à 10 % de la valeur établie par la grille tarifaire actuelle, plafonné à 3 500 \$, pour l'installation d'équipement servant à la téléphonie cellulaire dans une infrastructure appartenant à Hydro-Québec, dans le cas où une MRC et/ou une municipalité seraient impliquées financièrement.

Adopté à l'unanimité.

**APPUI À LA MRC DE TÉMISCOUATA POUR SES
COMMENTAIRES ET RÉPONSES ÉMIS LORS D'UNE
CONSULTATION SUR UN CADRE TECHNIQUE,
POLITIQUE ET DE DÉLIVRANCE DE LICENCES
CONCERNANT LE SPECTRE DE LA BANDE DU 600 MHz
(NO. SLPB 005-17)**

Résolution numéro : 18-04-03-83

ATTENDU que le ministère de l'innovation, de la Science et du Développement économique du Canada (ISDE) a lancé le 4 août 2017 une consultation sur la délivrance de licences du spectre de 600 MHz (réf. : Avis SLPB 005-17 de la gazette du Canada);

ATTENDU que le spectre de 600 MHz serait favorable aux régions puisque les ondes, moins puissantes, parcourent de plus grandes distances;

ATTENDU que le spectre de 600 MHz serait mis aux enchères par ISDE en 2019;

ATTENDU que par le passé, le processus d'attribution du spectre aux grands télécommunicateurs n'a pas favorisé les régions;

ATTENDU qu'avec l'aide d'un consultant en télécommunication, la MRC de Témiscouata a déposé le 2 octobre 2017 et le 2 novembre 2017 à ISDE des réponses aux questions et des commentaires visant à favoriser le développement de la téléphonie cellulaire dans les régions où le service est désuet et/ou absent ;

Il est proposé par Mme Rachel Tardif, appuyé par M. Donald Lavoie et résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal.

Que les membres du conseil municipal de la Municipalité des Hauteurs appuient les commentaires et les réponses émis par la MRC de Témiscouata sur la consultation SLPB-005-17 d'ISDE dans le cadre technique, politique et de délivrance de licences concernant le spectre de la bande de 600 MHz.

Adopté à l'unanimité.

**PROCLAMATION DE LA SEMAINE NATIONALE
DE LA SANTÉ MENTALE 2018**

Résolution numéro : 18-04-03-84

Considérant que la Semaine nationale de la santé mentale se déroule **du 7 au 13 mai ;**

Considérant que le thème « Agir pour donner du sens » vise à renforcer et à développer la santé mentale de la population du Québec :

Considérant que les municipalités du Québec contribuent à la santé mentale positive de la population ;

Considérant que favoriser la santé mentale positive est une responsabilité à la fois individuelle et collective, et que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société ;

Considérant qu' il est d'intérêt général que toutes les municipalités du Québec soutiennent la Semaine nationale de la Santé mentale ;

Par conséquent, je, Gitane Michaud, mairesse de la municipalité des Hauteurs, proclame la semaine du 7 au 13 mai 2018 « **Semaine de la santé mentale** » dans la municipalité des Hauteurs et invite tous les citoyennes et citoyens ainsi que toutes les entreprises, organisations et institutions à reconnaître les bénéfices de l'astuce *Agir pour donner du sens*.

Adopté à l'unanimité.

ADHÉSION URLS

Résolution numéro : 18-04-03-85

Il est proposé par M. Emmanuel Bélanger, appuyé par M. François St-Laurent et résolu que la municipalité des Hauteurs renouvelle son adhésion à l'URLS au montant de 75\$.

Adopté à l'unanimité.

FORMULAIRE AUTORISATION RELATIVE À LA COMMUNICATION DE RENSEIGNEMENTS, PROCURATION OU RÉVOCATION (MR-69)

Résolution numéro : 18-04-03-86

Il est proposé par Mme Rachel Tardif, appuyé par M. François St-Laurent et résolu que la municipalité des Hauteurs autorise Mme Gitane Michaud, mairesse des Hauteurs, à signer pour et au nom de la municipalité le formulaire *Autorisation relative à la communication de renseignements, procuration et révocation (MR-69)*.

La soussignée, étant l'administrateur unique de la municipalité des Hauteurs, signe et approuve la résolution ci-dessus mentionnée. Un exemplaire de cette résolution est conservé au registre des procès-verbaux de la municipalité et en fait partie intégrante.

Cette résolution entre en vigueur le 3 avril 2018.

Adopté à l'unanimité.

LISTE DES COMPTES À PAYER LISTE DES DÉBOURSÉS

Résolution numéro : 18-04-03-87

Il est proposé par M. Donald Lavoie, appuyé par M. François St-Laurent et résolu que la liste des comptes à payer soit acceptée au montant de 86 662.10 \$ et la liste des déboursés du mois de février 2018 au montant de 44 090.98 \$.

Antoine Bolduc Meilleur	516.15 \$
Aréo-feu	607.42 \$
Fond d'information du territoire	16.00 \$
Centre du Camion Denis	3 888.95 \$
Centre Bureautique	199.82 \$
CAUREQ	220.95 \$
Constrution Jalbert et Pelletier	1 325.09 \$
Dépanneur du Coin	110.22 \$
DF Rouleau	80.06 \$
Entrepreneur généraux Harvey	370.80 \$
Mallette	8 042.50 \$
M.R.C. de la Mitis	18 655.80 \$
Nortrax Québec inc.	472.84 \$
Phobec industrielle	115.05 \$
Pièces d'Auto Select	146.06 \$
Plante Yvan	2 845.63 \$
Praxair distribution	58.62 \$
Les Produits Métalliques	1 458.09 \$
Les Produits Sanitaires	112.68 \$
Les Services Kopilab	86.23 \$
Télé Communication de l'Est	100.78 \$
Tenco inc. .	1 212.90 \$
Tétra tech QI inc.	501.87 \$
Urba Solutions	2 888.76 \$

TOTAL : **44 090.98 \$**

Adopté à l'unanimité.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée secrétaire-trésorière de la Municipalité des Hauteurs certifie qu'il y a les crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Pascale Fortier,dg/sec.trés.

DEMANDE DE PAIEMENT **M. JEAN-LOUIS CORBIN**

Résolution numéro : 18-04-03-88

Il est proposé par M. Donald Lavoie, appuyé par M. Jean-Rock Michaud et résolu que la municipalité des Hauteurs rembourse le montant de 125.00 \$ à M. Jean-Louis Corbin pour le matériel d'atelier utilisé pour réparer, souder et peindre le coq qui était sur l'ancienne église.

Adopté à l'unanimité.

COLLOQUE
LES POMPIERS UN RÔLE ESSENTIEL DANS LA COLLECTIVITÉ

Résolution numéro : 18-04-03-89

Il est proposé par M. François St-Laurent, appuyé par Mme Rachel Tardif et résolu que la municipalité des Hauteurs autorise 2 pompiers à assister au Colloque qui se déroulera dans la ville de Dégelis le 28 avril 2018 au coût de 115.00 \$ par personne.

Adopté à l'unanimité.

DEMANDE DE SOUTIEN POUR LA PARTICIPATION
DES ÉLÈVES AU DÉFI AU TOUR DES JEUNES 2018

Résolution numéro : 18-04-03-90

Il est proposé par M. Donald Lavoie, appuyé par M. Jean-Rock Michaud et résolu que la municipalité des Hauteurs accorde son soutien en majorité pour contre 2 conseillers dont Mme Rachel Tardif. Un montant de 500.00 \$ sera remis à Mme Bianca Gagnon, enseignante et responsable du projet, pour le défi Au tour des jeunes 2018, qui consiste à parcourir 300 km à vélo durant 3 jours soit du 19 au 22 mai 2018. La municipalité souhaite une bonne randonnée à tous.

LIVRE DU 100^E ANNIVERSAIRE

Résolution numéro : 18-04-03-91

Il est proposé par M. Steeve Michaud, appuyé par M. Donald Lavoie et résolu que la municipalité des Hauteurs accepte la proposition de faire imprimer 500 livres et ainsi abroge la résolution numéro 17-12-04-290.

Adopté à l'unanimité.

DEMANDE DE BARRIÈRES DE SÉCURITÉ
VILLE DE MONT-JOLI

Résolution numéro : 18-04-03-92

Il est proposé par M. Jean-Rock Michaud, appuyé par M. François St-Laurent et résolu que la municipalité des Hauteurs autorise Mme Karine Marquis, coordonnatrice à faire une demande à la ville de Mont-Joli pour un prêt de ses barrières de sécurité en métal pour sécuriser le périmètre lors de notre centième anniversaire en juillet prochain.

Adopté à l'unanimité.

DEMANDE DE TABLES, CHAISES ET LA SCÈNE
MUNICIPALITÉ DE ST-GABRIEL

Résolution numéro : 18-04-03-93

Il est proposé par Mme Rachel Tardif, appuyé par M. Jean-Rock Michaud et résolu que la municipalité des Hauteurs autorise Mme Karine Marquis, coordonnatrice à faire une demande pour le prêt de tables, chaises et la scène à la municipalité de St-Gabriel pour nos événements du 100^e en juillet prochain.

Adopté à l'unanimité.

CARROUSEL DU FILM
CINÉ-PARC

Résolution numéro : 18-04-03-94

Il est proposé par M. François St-Laurent, appuyé par M. Jean-Rock Michaud et résolu que la municipalité des Hauteurs déboursera 750,00 \$ pour avoir l'honneur d'avoir été choisi comme municipalité pour la tournée du Ciné-Parc du Carrousel du film. L'évènement se déroulera dans le cadre de notre 100^e anniversaire, le 27 juillet prochain.

Adopté à l'unanimité.

VARIA

Résolution numéro : 18-04-03-95

RENCONTRE PLANIFICATION STRATÉGIQUE 2018-2021: Le 22 mai prochain est prévu une rencontre de planification pour les conseillers.

RENCONTRE INFORMATIVE AVEC LA MRC : Une rencontre avec les membres de la MRC de la Mitis ainsi que le préfet aura lieu le 18 avril prochain, 19 h 00 à St-Gabriel pour mieux comprendre la MRC.

INCENDIE : Le camion-citerne de la municipalité de St-Charles-Garnier, se trouve présentement dans notre caserne pour une durée indéterminée.

CGER : Nous arrivons à la fin de la location du camion Mack.

ATTESTION DE COURS DÉONTOLOGIE : M. François St-Laurent, M. Emmanuel Bélanger ont fait leur formation éthique et déontologie en salle le mois dernier ainsi que M. Steeve Michaud qui lui a fait sa formation, d'une durée de 7h, sur l'internet. Tous ont reçu leur attestation de réussite.

100^e ANNIVERSAIRE

MUSÉE : Au mois de juillet prochain, nous fêterons nos 100 ans et pour l'occasion nous aurons un musée qui sera établi dans le garage municipal. Sous la protection et responsabilité de M. Nelson Claveau.

CONTRAT HUMORISTE : Nous avons signé le contrat de l'humoriste Jean-Claude Gélinas, il sera en prestation le 28 juillet prochain au coût de 4 000 \$

ISBN : Nous demanderons un no ISBN pour notre livre du 100^e ainsi, il sera inscrit à la bibliothèque national pour archivage.

LANCEMENT DU LIVRE : Nous ferons un évènement « Lancement livre du 100^e » le 2 juin prochain.

QUESTIONS DU PUBLICS

Résolution numéro : 18-04-03-96

SUGGESTION POUR LE 100^E : Proposer un concours pour le plus beau terrain de la municipalité.

CLSC : Question concernant l'entretien du CLSC.

REMISE D'UNE PLAINTE : M. Serge Michaud a déposé une plainte écrite concernant le nettoyage d'une cours de propriétaire.

DATES PROCHAINES RENCONTRES

Résolution numéro : 18-04-03-97

Rencontre de travail : Lundi le 30 avril 2018 à 19 h
Séance ordinaire : lundi le 7 mai 2018 à 19 h

LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution numéro : 18-04-03-98

À 20 h 55 sur proposition de M. Jean-Rock Michaud, la séance est levée.

Je, Gitane Michaud, Mairesse atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 du code municipal.

Mme Gitane Michaud, Mairesse

Mme Pascale Fortier, dg/sec-très